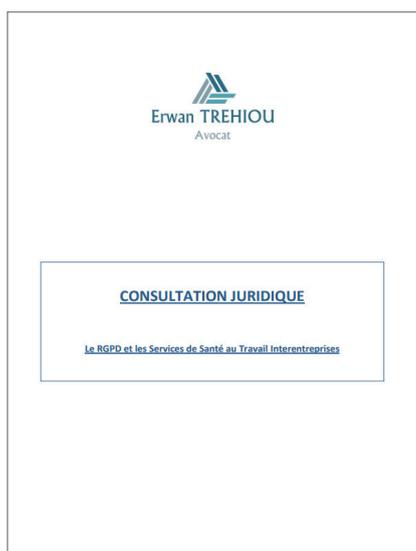




RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

## Nouvelles ressources disponibles

Alors que le RGPD est entré en application le 26 mai 2018, on indiquera que les SSTI doivent pouvoir démontrer avoir entamé des démarches de mise en conformité avec ce nouveau règlement européen.



**A**près avoir organisé une matinée technique dédiée au sujet en mars 2018, et consulté un conseil spécialisé en droit des contrats liés aux systèmes d'information (SI), Présanse propose aujourd'hui aux SSTI du réseau un ensemble de ressources relatives au contenu et à la mise en application du RGPD : grands principes, application aux SSTI et aux différents types de données collectées...

Ces ressources sont désormais rassemblées au sein d'une même page sur le site [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr), et sont classées sous 4 catégories :

- ▶ Textes officiels : texte du RGPD, loi informatique et liberté du droit français...
- ▶ FAQ et modèles : la FAQ, rédigée par un avocat spécialisé en droit des SI sur la base des interrogations transmises par les SSTI, revient sur le consentement du salarié, les avenants spécifiques aux dispositions RGPD, la gestion des contrats de travail au regard du RGPD...
- ▶ Ressources partagées des SSTI : on y retrouvera notamment les supports de la matinée technique RGPD, les récents articles des Informations Mensuelles dédiés au sujet...
- ▶ Ressources externes : charte déontologique du DPO de l'Association Française des correspondants à la protection des données personnelles, modèle de registre de la CNIL, kit TPE-PME...

Parmi les dernières ressources ajoutées, on attirera l'attention sur la consultation juridique. Elle a notamment pour objectifs :

- ▶ de présenter les dispositions du RGPD de manière générale,
- ▶ de les appliquer aux activités et missions des SSTI,
- ▶ de répondre à différentes questions pratiques que se posent les Services dans le cadre de leur processus de mise en conformité.

Le document décrit ainsi en détail les différentes étapes : déterminer sa qualité de responsable de traitement ou de sous-traitant, désigner un délégué à la protection des données, réaliser un audit des traitements des données à caractère personnel, établir et tenir un registre des activités de traitement, établir le plan d'action... ce jusqu'à la maintenance de la conformité dans le temps.

Une nouvelle FAQ et une mise à jour des différentes annexes (recommandations CNIL, modèle de fiche de poste DPO, lettre de mission DPO, avenants au contrat du sous-traitant...) ont également été ajoutées.

Consultable depuis l'espace adhérents, cet espace est appelé à être mis à jour au fil des contributions du réseau et des ressources rendues disponibles. Il est à retrouver dans Espace adhérent ▶ Cadre d'activité des SSTI ▶ RGPD. ■